LISTE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 05 OCTOBRE 2026

Par suite d'une convocation en date du **30 septembre 2026**, les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale des Avirons se sont réunis à la Mairie le **05 octobre deux mille vingt-six, à seize heures et trente minutes**, sous la présidence de **Monsieur Eric FERRERE, Président** du Centre Communal d'Action Sociale.

Secrétaire : Le Président propose la candidature de **Monsieur Guillaume ROBERT** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et **à l'unanimité**, **Monsieur Guillaume ROBERT** est désigné pour en assurer les fonctions.

Il a été procédé à l'appel nominal des membres.

Présents : Pour le Conseil Municipal : M. Eric FERRERE – M. Pierrot CANTINA – M. Sully POTTER - Mme Marie Paule VELNA ép. SELLY
Pour l'UDAF : M. René VLODY
Pour l'Association Saint-Vincent-De-Paul : M. Gidexe PERSEE
Pour l'Association Roulé Mon Z'Avirons : M. Guillaume ROBERT
Pour l'Association Avirons Jeunes : Jean Dany VELNA

Procuration : M. Jean Daniel DENNEMONT (Conseiller Municipal) donne mandat à M. Pierrot CANTINA

Absents : Mme Marie Hélène RICQUEBOURG (Conseillère Municipale) – Mme Nadia ROCHE-LESQUELIN (Conseillère Municipale) – M. Jean Michel CADET (Club des Amis) – Mme Marie Hélène VELNA (Hand'Semb)

Le quorum ayant été atteint le Président passe à l'ordre du jour.

LISTE DES DELIBERATIONS

NUMERO	INTITULE	DECISION	
		ADOPTE	REJETE
01_051026	**Adoption du procès-verbal de la séance du 30 juin 2026**	X	
02_051026	**Adoption du budget supplémentaire de 2026**	X	
03_051026	**Création d'une aide financière aux frais de fossoyage au titre de l'aide sociale facultative**	X	
04_051026	**Mise en place d'une aide facultative aux indigents**	X	
05_051026	**Justification de la tarification du service de portage de repas à domicile**	X	
06_051026	**Réalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) du territoire des Avirons**	X	
07_051026	**Information du Président sur les Aides Facultatives attribuées lors des Commissions Permanentes**	Le Conseil prend acte de cette affaire	

Pour expédition conforme,

Le secrétaire de séance,

Guillaume ROBERT

Le Président

MAIRIE DES AVIRONS C.C.A.S Dépt. DE LA REUNION

Eric FERRERE

Le Maire certifie que le présent document a été reçu à la Sous Préfecture de ST-PIERRE

LE 13 OCT. 2026

PUBLIÉ LE : 13 OCT. 2026

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de La Réunion (Tribunal administratif de La Réunion : 27, rue Félix Guyon, CS 61107, 97404 Saint-Denis Cedex ; Tél. : 02 62 92 43 60 ; Fax : 02 62 92 43 62 ; greffe.ta-st-denis-de-la-reunion@juradm.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même